

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

1. **La séance a été ouverte** à 19 h 30 en absence de public. Tous les membres du Conseil étaient présents et ont renoncé à leur avis de convocation.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à transmettre, au ministère des Transports, l'information nécessaire pour supporter **notre demande de subvention - dans le dossier de la réfection chemin de la Robine / chemin des Cèdres** - dans le cadre des nouveaux programmes de financement de ce Ministère.
3. Par vote unanime, **la séance a été levée** à 19 h 35.